



ASSEMBLÉE NATIONALE

8ème législature

Entreprises: Nord

Question écrite n° 35923

Texte de la question

M Jean Jarosz attire l'attention de M le ministre de l'industrie, des P et T et du tourisme sur la situation de la société Clecim installée à Ferrière-la-Grande (Nord). La Clecim, qui fait partie du groupe Spie-Batignolles, est le dernier équipementier sidérurgique français et cependant cette entreprise se trouve aujourd'hui menacée dans son existence même. En effet, après avoir subi plusieurs baisses d'effectifs depuis 1982 en raison des repercussions des décisions européennes en matière de sidérurgie, l'usine de Ferrière-la-Grande se voit menacée de fermeture au mois de mai prochain lorsque l'unique commande pour le Venezuela sera terminée. Les 193 salariés actuels (ils étaient 404 en 1982) et les élus locaux s'avèrent particulièrement inquiets de cette éventuelle cessation d'activité qui viendrait allonger encore la liste des demandeurs d'emplois dans le bassin de la Sambre, liste qui n'a déjà que trop atteint le seuil de l'intolérable. Une telle perspective provoque d'autant plus la colère qu'il existe des pistes à explorer pour que la Clecim continue son activité. Ainsi, outre la recherche de commandes directes, l'entreprise peut se tourner vers la mise en place d'un service de « maintenance » afin d'assurer les réparations sur les sites existants, ce qu'elle pratique déjà en partie. Cette solution apparaît d'autant plus crédible que les équipements sidérurgiques, tant en France qu'à l'étranger, nécessitent un entretien permanent. En conséquence, il lui demande : de prendre les dispositions nécessaires pour que la Clecim, seul fabricant français d'équipements sidérurgiques, conserve son activité à Ferrière-la-Grande ; de mettre en œuvre les moyens indispensables pour que la main-d'œuvre hautement qualifiée de la Clecim continue de contribuer au renom de notre industrie tant en France qu'à l'étranger.

Données clés

Auteur : [M. Jarosz Jean](#)

Circonscription : - COM

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 35923

Rubrique : Sidérurgie

Ministère interrogé : industrie, PTT et tourisme

Ministère attributaire : industrie, PTT et tourisme

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 1er février 1988, page 419